

DOCUMENTS SUR ALGER
A L'ÉPOQUE DU CONSULAT.

I.

Lettre adressée par le général Bonaparte au Consul de France à Alger, après la prise de Malte (1).

Au quartier-général de Malte, le 27 prairial
an vi (15 juin 1798).

Je vous prévien, citoyen, que l'armée républicaine est en possession, depuis deux jours, de la ville et des deux fles de Malte et du Gozo. Le pavillon tricolore flotte sur tous les forts.

Vous voudrez bien, citoyen, faire part de la destruction de l'ordre de Malte et de cette nouvelle possession de la République au Bey (lisez : Dey), près duquel vous vous trouvez, et lui faire connaître désormais qu'il doit respecter les Maltais, puisqu'ils se trouvent sujets de la France.

Je vous prie aussi de lui demander qu'il mette en liberté les différents esclaves Maltais qu'il avait. J'ai donné l'ordre pour que l'on mît en liberté plus de deux mille esclaves barbaresques et turcs que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem tenait aux galères.

Laissez entrevoir au Bey (Dey) que la puissance qui a pris Malte en deux ou trois jours, serait capable de le punir, s'il s'écartait un moment des égards qu'il doit à la République.

BONAPARTE.

II.

BONAPARTE,
PREMIER CONSUL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
A Moustafa-Pacha, Dey d'Alger (2).

Illustre et magnifique Seigneur,
L'état de guerre survenu entre la République française et la

(1) Correspondance inédite officielle et confidentielle de Napoléon Bonaparte, t. 1, p. 17, citée par E. Poulle, p. 137, *Considérations générales sur la Régence d'Alger*, Paris 1840.

(2) L'original de ce document inédit existe à la Bibliothèque d'Alger.

Régence d'Alger, ne prit point sa source dans les rapports directs des deux États : il est aujourd'hui sans motif.

Contraire aux intérêts des deux peuples, il le fut toujours aux inclinations du gouvernement français. Persuadé qu'il l'est pareillement aux vôtres, je n'hésite point à donner au citoyen *Dubois Thainville* l'ordre de se rendre près de vous avec des pleins pouvoirs pour rétablir les relations politiques et commerciales des deux États, sur le même pied où elles étaient avant la rupture.

J'ai la confiance que vous ferez à ce négociateur le même accueil que j'aurais fait à celui de vos sujets que vous auriez chargé d'une semblable mission près de moi.

Recevez, *illustre et magnifique Seigneur*, l'expression de mes sentiments et de mes vœux pour votre prospérité.

Donné à Paris, au palais national des Consuls, sous le sceau de la République française, le 15 floréal, an VIII de la République (5 avril 1800).

*Le Ministre des
relations extérieures,*
CH. MAU. TALLEYRAND.

Le premier Consul,
BONAPARTE.

Par le premier Consul,
Le Secrétaire d'État,
B. HUGUES B. MARET.

III

Rapport fait au Premier Consul, en Sénat, par le Ministre des relations extérieures, le 20 fructidor an X (7 sep. 1802) (1).

« Le Premier Consul m'ayant ordonné de lui rendre compte, en Sénat, des différends survenus récemment entre la république française et la régence d'Alger, et du succès des mesures qui ont été prises pour les terminer, je dois d'abord rappeler l'état de choses qui les a précédées.

(1) Sous le titre de *Pièces curieuses ou Alger en 1802*, ce document et ceux qui suivent ont été publiés en 1830 par M. Mac Carthy, père. Son fils, l'honorable secrétaire de la Société historique algérienne, nous a donné un exemplaire de ces matériaux historiques qu'on peut presque considérer comme inédits, puisqu'ils ne figurent que dans cette brochure devenue très rare ou au *Moniteur Universel* de 1802; et il a bien voulu nous autoriser à les reproduire dans la *Revue Africaine*. — *Note de la Rédaction.*

» Des frontières de l'Égypte au détroit de Gibraltar, le nord de l'Afrique est possédé par des hommes étrangers au droit public de l'Europe. Les principes et les mœurs qui des sociétés européennes n'ont fait, pour ainsi dire, qu'une même société; qui non seulement défendent d'opprimer, mais commandent d'accueillir, de protéger, de secourir, dans le danger, la navigation et le commerce des peuples paisibles; qui réprouvent toute agression injuste; qui flétrissent la valeur, si elle est cruelle, et veulent que les droits de l'humanité restent toujours sacrés, ces mœurs sont encore inconnues aux peuples de ces contrées.

» La régence d'Alger s'est particulièrement signalée par une audace que quelques événemens durent accroître.

» Des ennemis qui restaient à la France lorsque le Premier Consul prit les rênes du Gouvernement, la régence d'Alger était le moins redoutable. Mais le Premier Consul, désirant faire cesser partout les calamités de la guerre, instruit que le dey d'Alger l'avait déclarée contre son inclination, et qu'il souhaitait la paix, fit partir pour Alger un négociateur. Précédé par la renommée des exploits dont l'Italie, l'Allemagne, l'Égypte, la Syrie avaient été le théâtre, l'envoyé du Premier Consul fut accueilli comme il devait l'être. La paix fut arrêtée, proclamée même par le divan (30 septembre 1800); cependant, une nouvelle intervention de la sublime Porte en fit ajourner la signature. La guerre parut renaître, mais ce fut une guerre sans hostilité. Tous les Français purent se retirer librement d'Alger avec toutes leurs propriétés, et l'agent de la France attendit à Alicante le moment où les négociations pourraient être reprises.

» Enfin, un traité définitif, qui assure à la France tous les avantages stipulés par les traités anciens, et qui, par des stipulations nouvelles, garantit plus explicitement et mieux la liberté du commerce et de la navigation française à Alger, fut signé le 7 nivôse dernier (28 décembre 1801).

» La paix générale était conclue, et le commerce commençait à reprendre ses routes accoutumées.

» Mais bientôt on apprend que des armemens d'Alger parcoururent la Méditerranée, désolent le commerce français, infestent les côtes. Le pavillon et le territoire même de la République ne sont pas respectés par les corsaires de la Régence. Ils conduisent à Alger les transports sortis de Toulon et destinés pour St.-Domingue. Ils arrêtent un bâtiment napolitain dans les mers

et presque sur les rivages de la France. Un raïs algérien ose, dans la rade de Tunis, faire subir à un capitaine du commerce français un traitement infâme. Les barques de la compagnie de corail, qui, aux termes du traité, vont pour se livrer à la pêche, sont violemment repoussées des côtes. Le chargé d'affaires demande satisfaction, et ne l'obtient pas; on ose lui faire des propositions injurieuses à la dignité du peuple français; on veut... que la France achète l'exécution du traité!

» Informé de ces faits, le Premier Consul ordonne qu'une division navale se rendra devant Alger.

» Je transmets, par ses ordres, des instructions au chargé d'affaires, le citoyen Dubois Thainville, qui s'est conduit avec autant d'énergie et de dignité que de prudence.

» La division commandée par le contre-amiral Leissègues parut devant Alger le 17 thermidor (5 août 1802); à bord était un officier du palais, l'adjudant-commandant Hulin, porteur d'une lettre du Premier Consul pour le dey.

» Le 18, cet officier descend à terre, est accueilli avec distinction, présenté au dey, et lui remet la lettre du Premier Consul. Elle était ainsi conçue :

« BONAPARTE, Premier Consul, au très haut et très magnifique dey d'Alger; que Dieu le conserve en prospérité et en gloire!

« Je vous écris cette lettre directement, parce que je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent et qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs. Cette lettre vous sera remise, en mains propres, par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte, et telle que j'ai droit de l'attendre des sentimens que vous avez toujours montrés pour moi. Un officier a été battu dans la rade de Tunis par un de vos officiers raïs. L'agent de la République a demandé satisfaction, et n'a pu l'obtenir. Deux bricks ont été pris par vos corsaires qui les ont amenés à Alger, et les ont retardés dans leurs voyages. Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires dans la rade d'Hyères, et par là ils ont violé le territoire français. Enfin, du vaisseau qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore plus de 150 hommes, qui sont entre les mains des barbares. Je vous demande réparation pour tous ces griefs; et, ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en

pareille circonstance, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent. Je vous prie aussi de vous méfier de ceux de vos ministres qui sont ennemis de la France; vous ne pouvez avoir de plus grands ennemis; et si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence qui vient d'être rétablie, et qui seule peut vous maintenir dans le rang et dans la prospérité où vous êtes; car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis. Si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, *il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible*; il faut que vous fassiez respecter le pavillon français, celui de la République italienne, qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez réparation de tous les outrages qui m'ont été faits.

« Cette lettre n'étant pas à autre fin, je vous prie de la lire avec attention vous-même, et de me faire connaître, par le retour de l'officier que je vous envoie, ce que vous aurez jugé convenable. »

» Quelles que fussent les dispositions intérieures du Dey, il ne montra que le désir de vivre en bonne intelligence avec la République française. Je veux, dit-il, être toujours l'ami de Bonaparte.

» Il promit et donna réellement toutes les satisfactions demandées. »

» Pour rendre un hommage particulier au Premier Consul, dans la personne de son envoyé, il voulut même s'écarter des formes ordinaires; et, contre l'usage immémorial des régences, il reçut, dans le plus magnifique kiosque de ses jardins, l'officier du palais, le chargé d'affaires de la République, le contre-amiral Leissègue, et son nombreux état-major. C'est là qu'il remit au général Hulin la réponse qu'il avait préparée pour le Premier Consul, et dont la teneur suit :

« Au nom de Dieu, de l'homme de Dieu, maître de nous, illustre et magnifique seigneur Moustafa-Pacha, Dey d'Alger, que Dieu laisse en gloire;

» A notre ami Bonaparte, Premier Consul de la République Française, président de la République Italienne.

» Je vous salue; la paix de Dieu soit avec vous.

» Ci-après, notre ami, je vous avertis que j'ai reçu votre lettre, datée du 20 messidor. Je l'ai lue: elle m'a été remise par le général de votre palais, et votre vékil (*oukil*), Dubois-Thainville. Je vous réponds article par article.

» 1° Vous vous plaignez du raïs Ali-Tatar(1). Quoiqu'il soit un de mes yoldaches (*janissaires*), je l'ai arrêté pour le faire mourir. Au moment de l'exécution, votre vékil m'a demandé sa grâce en votre nom ; et pour vous, je l'ai délivré.

2° Vous me demandez la polacre napolitaine prise, dites-vous, sous le canon de la France. Les détails qui vous ont été fournis à cet égard ne sont pas exacts : mais, selon votre désir, j'ai délivré dix-huit chrétiens composant son équipage : je les ai remis à votre vékil.

» 3° Vous demandez un bâtiment napolitain qu'on dit être sorti de Corfou avec des expéditions françaises. On n'a trouvé aucun papier français, mais, selon vos désirs, j'ai donné la liberté à l'équipage, que j'ai remis à votre vékil.

» 4° Vous demandez la punition du raïs qui a conduit ici deux bâtimens de la République Française. Selon vos désirs, je l'ai destitué ; mais je vous avertis que mes raïs ne savent pas lire les caractères européens ; il ne connaissent que le passeport d'usage, et, pour ce motif, il convient que les bâtimens de guerre de la République Française fassent quelque signal pour être reconnus par mes corsaires.

» 5° Vous demandez cent cinquante hommes, que vous dites être dans mes États ; il n'en existe par un. Dieu a voulu que ces gens se soient perdus, et cela m'a fait de la peine.

» 6° Vous dites qu'il y a des hommes qui me donnent des conseils pour nous brouiller. Notre amitié est solide et ancienne et tous ceux qui chercheront à nous brouiller n'y réussiront pas.

» 7° Vous demandez que je sois ami de la République italienne. Je respecterai son pavillon comme le vôtre, selon vos désirs. Si un autre m'eût fait pareille proposition, je ne l'aurais pas acceptée pour un million de piastres.

» 8° Vous n'avez pas voulu me donner les deux cents mille piastres que je vous avais demandées pour me dédommager des

(1) Le raïs Ali Tatar figure dans les années suivantes comme un des corsaires les plus actifs de la Régence. Il est mentionné au *Bandjek*, ou livre des prises, comme *capitaine du grand Berganti*, en 1806. (V. DEVOULX fils, traduction manuscrite du *Bandjek*.) Par la suite, le raïs Ali Tatar fit souvent la course avec le fameux Hamidou, et acquit aussi une sorte de réputation. — *N. de la R.*

perles que j'ai essuyées pour vous. Que vous me les donniez ou que vous ne me les donniez pas, nous serons toujours bons amis.

» 9° J'ai terminé avec mon ami Dubois-Thainville, votre vekil, toutes les affaires de la Calle, et l'on pourra venir faire la pêche du corail. La Compagnie d'Afrique jouira des mêmes prérogatives dont elle jouissait anciennement. J'ai ordonné au bey de Constantine de lui accorder tout genre de protection.

» 10° Je vous ai satisfait de la manière que vous désirez pour tout ce que vous m'avez demandé; et, pour cela, vous me satisferez comme je vous ai satisfait.

» 11° En conséquence, je vous prie de donner des ordres pour que les nations mes ennemies ne puissent pas naviguer sous votre pavillon, ni avec celui de la République italienne, pour qu'il n'y ait plus de discussion entre nous, parce que je veux toujours être ami avec vous.

» 12° J'ai ordonné à mes rais de respecter le pavillon français à la mer. Je punirai le premier qui conduira dans mes ports un bâtiment français.

» Si, à l'avenir, il survient quelque discussion entre nous, écrivez-moi directement, et tout s'arrangera à l'amiable.

Je vous salue; que Dieu vous laisse en gloire(4). »

Alger, le 13 de la lune de Rabia'l-Eouel,

l'an de l'Hégire 1217 (14 juillet 1803).



(4) Nous publierons prochainement un article sur les *Relations de la Régence d'Alger avec le Consulat*. Ce sera le complément du travail qu'on vient de lire.